

## Réalisation

**Bernard Benoit**, membre du Bureau de l'IFAC, choriste et intervenant spécialiste de la méthodologie pour le projet référentiel de formation en direction de chœur. Ce projet visait à harmoniser les contenus et les modalités de validation des formations préparant au DEM pour les conservatoires de Rhône-Alpes, Saint-Étienne et Châlon-sur-Saône. Le premier volet de ce travail, **un référentiel de formation**, est disponible sur notre site.

- [bernard.benoit@artchoral.org](mailto:bernard.benoit@artchoral.org)

**Margaret Dobby**, directrice de l'IFAC.

- [margaret.dobby@artchoral.org](mailto:margaret.dobby@artchoral.org)

**Pauline Humeau**, assistante d'administration et de communication de l'IFAC.

- [pauline.le.coley@artchoral.org](mailto:pauline.le.coley@artchoral.org)

IFAC, association loi 1901 – 28 boulevard Jeanne d'Arc 86000 Poitiers  
Téléphone : 05 49 39 00 40 – site web : [www.artchoral.org](http://www.artchoral.org)  
Email : [contact.ifac@artchoral.org](mailto:contact.ifac@artchoral.org)  
SIRET : 442 973 210 00036 APE 9001 Z

L'IFAC bénéficie du soutien du ministère de la Culture et de la Communication, de la région Poitou-Charentes et de la SACEM

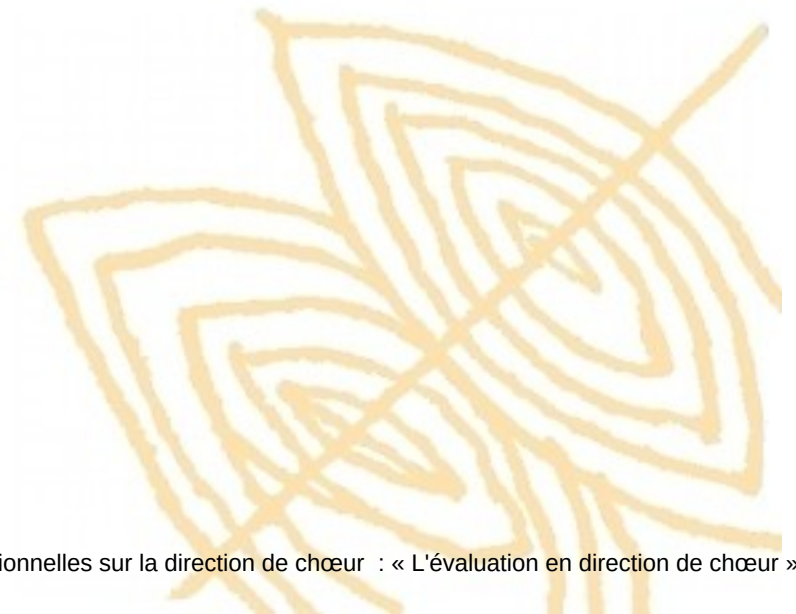


## Évaluer

## et valider les acquis :

### Éléments conceptuels fondamentaux pour structurer une démarche collective

### Glossaire









# Validation des acquis

# Notes

## Reconnaissance des acquis

Prise en compte du capital de formation et d'expérience qu'un individu peut prouver pour lui-même et pour autrui (dispensateur de formation, employeur...).

La reconnaissance des acquis peut conduire à la validation des acquis.

La reconnaissance des acquis a deux facettes :

La première est **individuelle** : l'individu est en mesure de décrire pour lui-même et pour autrui, le cas échéant, ce qui constitue son capital de formation et d'expérience. Il en a rassemblé les preuves.

La seconde est **sociale et institutionnelle** : on reconnaît à une personne les connaissances et habiletés dont elle a fait preuve en lui octroyant par exemple un titre ou des dispenses de formation ou en lui donnant droit d'accéder à un emploi correspondant à ces acquis.

## Validation

Action par laquelle, sur la base d'un examen et de preuves tangibles, on reconnaît ce qui est et on atteste la conformité à ce qui est attendu. La validation se fait en situation de travail par un pair ou par un supérieur hiérarchique mais n'est pas de la responsabilité habituelle d'un formateur.

Dans l'expression **validation des acquis**, le mot désigne :

- soit la procédure entreprise en vue d'une reconnaissance institutionnelle des acquis de l'individu,
- soit l'acte officiel par lequel ces acquis sont reconnus.

Elle concerne l'ensemble des procédures de légitimation (titres, diplômes) des acquis de formation et de l'expérience professionnelle, et les procédés de négociation collective dont résultent les classifications et les emplois.

## Certification

**Assurance** donnée par écrit par un organisme (ou une personne) accrédité et impartial attestant qu'un service ou une entreprise présente une conformité aux spécifications demandées dans une norme.

La certification apporte la preuve par un certificat qu'un système a été mis en place conformément à une (des) norme(s) et qu'il fonctionne.

Il convient de dissocier quatre natures de certification selon qu'elle porte sur des produits, des systèmes qualité, des personnels ou des services.

La certification d'un personnel atteste la compétence de professionnel pour réaliser des tâches précises en référence à des critères préétablis.

